



- 1994 -

Création du CLI à Montpellier

**100% des salariés bénéficient
des subventions du CE**

Les actions principales de la majorité en place, par de longues batailles juridiques, ont permis de mettre fin à la spoliation des CE et des salariés par la Direction :

1993 Changement de Majorité à Montpellier. **Les élus découvrent qu'IBM n'applique pas la loi.**

1994 La majorité met en demeure la direction de verser le 0,2% (subvention de fonctionnement).

Rappel : 0,2% - Subvention de fonctionnement

Dès leur création, en 1945, la loi attribue aux comités d'entreprise un rôle essentiellement économique. Ils sont sensés exercer un droit d'information et de contrôle sur la situation économique de l'entreprise, mais ne disposent d'aucun moyen financier pour assurer cette fonction. **En 1982**, la loi Auroux comble cette lacune en imposant aux employeurs de verser une nouvelle subvention de 0,2% de la masse salariale brute. Cette dernière est exclusivement réservée au financement du rôle économique du C.E. (experts, avocats...).

En privant ses C.E. de leurs ressources légales, IBM limite délibérément leur rôle économique, ce qui constitue une entrave au fonctionnement du C.E.

La justice ayant donné raison au CE, depuis 2004 la subvention de fonctionnement (0.2%) est versée directement au CE. C'est grâce à ces moyens économiques supplémentaires que la majorité a pu se battre pour défendre l'emploi et les salariés du site, et obtenir en justice le versement des Activités Sociales et Culturelles (ASC) sur la masse salariale (compte 641).

Pour ses ASC, le CE de Montpellier a ainsi reçu en 2006 et en 2014 deux régularisations majeures de Contribution Patronale (CP) de **2,6 Millions d'€ et 2 Millions d'€**, sommes qui ont bénéficié directement aux salariés de Montpellier au travers du CLI.

Le CLI QUESACO ? Compte Loisir Individualisé

Le CLI à Montpellier est une subvention, modulée selon des critères sociaux et utilisée par 100% des familles selon leur besoin. Le modèle du CLI, largement plébiscité à Montpellier, permet à toutes les familles d'organiser ses loisirs (vacances, voyages, sports, activités culturelles). La subvention moyenne ET médiane par famille en 2018 est de **2800€** (50% issue de la CP 2018 prévue et 50% issue de la régularisation de 2014).

Bref : un parfum de liberté et une plus grande justice sociale

Cet outil au service des salariés de Montpellier depuis 1994 permet à 100% d'entre eux de bénéficier d'une subvention maximale du CE. **C'est très loin d'être le cas dans les autres CE d'IBM !**

Pour la majorité en place, il était impératif d'arrêter toutes les spoliations des salariés. Pour cela elle a agi :

1996	Saisie de l'Inspection du travail qui dresse un procès-verbal sur tous les points (0,2% et 3,8%-ASCs) La direction, le CCE et les autres CE n'en tiennent pas compte et la spoliation continue
1997	Saisie du Tribunal de Grande Instance – Le TGI ordonne une expertise pour définir les arriérés La direction, pourtant numéro 1 mondial à l'époque, refuse et affirme que « son informatique n'est pas en mesure de calculer la masse salariale » !
1999	Plainte auprès du Procureur de la république qui met en examen 3 directeurs d'IBM et les condamne à de forte amendes
2001	Mis en examen, 3 directeurs d'IBM dont le PDG d'IBM France, sont contraints à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier. En octobre, celui-ci déclare IBM coupable de délit d'entrave au fonctionnement du CE sur tous les chefs d'accusations, en condamnant fermement « une situation délictuelle ». Dans ses attendus, la Cour juge sévèrement « les errements » de la direction et relève qu'elle a mis en place « un système illégal de globalisation ignorant les C.E. au profit du CCE ». Le juge rappelle que la loi impose un versement direct à chaque CE.

Par l'intermédiaire d'accords entre la majorité au CCE et la direction, des prélèvements injustifiés venaient diminuer les subventions reçues par les CE via le CCE. En saisissant les tribunaux compétents, il aura fallu à l'équipe de Montpellier plusieurs années pour faire cesser ces agissements : retour au taux de 3,8% en 2008 pour la CP aux ASCs, utilisation du compte 641 réel pour la base du calcul et versement de la subvention de fonctionnement directement aux CE.

Le CE de Montpellier a ainsi obtenu près de **5 millions d'euros de régularisation qui ont largement profité aux salariés** de Montpellier à travers le CLI. Les autres CE, engagés avec la direction et le CCE dans une convention de gestion tripartite ont refusé de réclamer leur dû à la direction d'IBM...
Domage pour tous les salariés des autres CE !

Le CLI, en toute liberté

**Vous êtes l'acteur de votre subvention
Où, Quand, Comment et avec Qui !**

En toute simplicité

Pas de liste d'attente, de points... comme dans les autres CE

Pour la CGT, la défense des intérêts des salariés est au centre du débat.

